

PLAN LOCAL D'URBANISME

de la Commune de MACQUEVILLE

**NOTICE RELATIVE AUX RESEAUX D'EAU
POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS**

EAU POTABLE

En matière d'eau potable, l'alimentation principale de la commune de MACQUEVILLE provient du réseau interconnecté Nord-Est du département et plus particulièrement par la branche « Authon ».

Ce réseau est desservi par les captage d'Authon « Le Marais F² », de Brie sous Matha « chemin de Matha », de Siecq « Bistandille » et de Bresdon « Fontaine Charlemagne ». Des apports depuis le captage de St Vaize « La Salle F1 et F² » sont également possibles.

A partir de 2011, le nouveau forage de Ballans « Les Sablons » viendra remplacer les ouvrages de Siecq et Bresdon, qui seront désaffectés. Son périmètre de protection concerne une partie du territoire de la commune (carte jointe).

La totalité de la commune de MACQUEVILLE se trouve dans le périmètre de protection général de la prise d'eau de COULONGES S/ CHARENTE.

ASSAINISSEMENT

La commune ne dispose pas à ce jour d'un réseau collectif d'assainissement des eaux usées.

Une étude de zonage d'assainissement est en cours de réalisation.

Le projet de plan local d'urbanisme a été élaboré en cohérence avec cette étude, qui envisage la réalisation d'un assainissement collectif sur le bourg.

L'étude de zonage d'assainissement sera soumise à enquête publique en même temps que le projet de plan local d'urbanisme.

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel permet d'identifier les secteurs où l'urbanisation est déconseillée (sol d'aptitude peu favorable à défavorable) : cette carte est disponible en mairie et en consultation au syndicat des Eaux de la Charente-Maritime. Ces données ont été utilisées pour l'élaboration du projet de zonage et la fixation d'une taille moyenne indicative des parcelles à bâtir de 800 m².

La commune de MACQUEVILLE a délégué la compétence du contrôle des assainissements individuels au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

ORDURES MENAGERES

La collecte des déchets ménagers résiduels est effectuée une fois par semaine par le SMICTOM d'Aunis et des Vals de Saintonge (à compter du 1^{er} septembre 2009), le

mercredi matin . Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé. Une collecte pour les ordures recyclables est effectuée une fois tous les 15 jours, le mardi. Les ordures sont transportées à Paillé puis dirigées vers Tri 17 .

La commune dispose de 4 containers de tri sélectif :

- dans le bourg, à coté du cimetière et à Virollet pour le verre
- dans le bourg, place de la mairie et à Virollet pour le papier